



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°974) DE MISE A
DISPOSITION LA SALLE BERLIOZ A
L'ASSOCIATION «IL CARAVAGGIO», A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-24-470
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association «Il Caravaggio – représentée par son Président Stéphane LELIEVRE, dont le siège est situé 23 rue de la République 77810 Thomery, d'organiser des répétitions d'un ensemble professionnel dans la salle Berlioz, le 5 juillet de 10h00 à 18h00 et le 06 juillet 2024 de 10h00 à 16h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association «Il Caravaggio – représentée par son Président Stéphane LELIEVRE, dont le siège est situé 23 rue de la République 77810 Thomery, une convention de location de salle pour un montant de 256,60 € T.T.C (deux-cent-cinquante-six euros et soixante centimes), afin d'organiser des répétitions d'un ensemble professionnel dans la salle Berlioz, le 5 juillet de 10h00 à 18h00 et le 06 juillet 2024 de 10h00 à 16h00.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241223-lmc1H12379H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/12/2024
Date de Publication : 23/12/2024